

Il est né à Saint-Rémi, comté de Napierville, le 3 avril 1843. Il a fait ses études classiques au collège de Montréal et ses études théologiques à Montréal et à Paris. C'est dans cette dernière ville qu'il a été ordonné prêtre le 6 juin 1868. M. Troie a été professeur de philosophie et de théologie dogmatique. C'est un théologien distingué.

§.*

* * **Chantage.**—Un certain nombre de journalistes, accusés d'avoir prostitué leur profession, en extorquant de l'argent par menaces, ont subi leur procès dernièrement à Paris. Ils avaient divers modes d'opération. A l'un ils disaient : " Je connais quelque chose de vous. Si c'était connu vous seriez perdu dans l'opinion publiques, donnez moi tant de mille francs sinon je vais vous dénoncer dans les colonnes de mon journal." A un autre ils disaient : " Donnez moi 10000 francs, 20000 francs, etc., sinon je vais ruiner votre entreprise." Il y a longtemps que ces misérables agissaient quand enfin l'éveil a été donné. Parmi les accusés cinq seulement ont été condamnés à des peines diverses variant entre 200 à 300 francs d'amende et un an à cinq ans d'emprisonnement. Le plus coupable des accusés, le nommé Canivet a été acquitté, couvert par la prescription. Cet acquittement et la légèreté des condamnations ont soulevé la réprobation publique. On accuse même certains hommes politiques puissants d'avoir pesé sur les décisions des magistrats.

Ces procès de presse révèlent un triste état de choses. Il faut lire les journaux français pour juger à quel degré d'abaissement en sont rendus certains journalistes et hommes politiques.

.

* * **Egypte.**—La crise égyptienne paraît complètement terminée. L'Angleterre, qui se montre de plus en plus tyrannique envers ce malheureux pays dont elle veut définitivement faire sa proie est parvenue encore une fois à faire adopter ses plans. Elle a imposé au Khédivé un tribunal spécial chargé de juger sans appel les crimes et délits commis envers les soldats anglais. Elle l'a de plus empêché de changer son ministère pour lequel il a une antipathie très prononcée.

Le nouveau tribunal est composé en majorité d'anglais. Voici, au sujet de ce tribunal, une dépêche du Caire en date 28 février.

L'indignation provoquée par le décret instituant un tribunal spécial pour juger les crimes et délits commis par les indigènes contre l'armée d'occupation persiste.

On fait remarquer l'arbitraire de la rédaction, grâce à laquelle le tribunal composé en majorité d'anglais, peut par une simple procédure orale, et sans tenir compte des codes existants condamner à mort, sans appel, les inculpés traduits devant lui.

.

* * **Espagne.**—Des troubles ont éclaté à Madrid, provoqués par des articles de journaux. Le *Resumen* disait dans un article que les jeunes officiers manquaient d'enthousiasme au sujet de l'insurrection de Cuba, et que les dangers à courir dans une expédition à Cuba modéraient l'ardeur de ces soldats.